



## recouvrement de la tva

Par **pat0059**, le **30/08/2023** à **18:53**

Bonjour,

Je suis un auto entrepreneur en commerce , j ai en 2019 dépassé le seuil de TVA des auto entrepreneur (qu'en toute franchise je ne connaissais pas ) de 4500 euros. Suite à cela j ai bénéficié des primes de l'état suite au Covid qui à débouché sur un contrôle de TVA pour dépassement du seuil (je suis un peu en colère sur le procédé de déclenchement du contrôle) . Donc ayant dépassé le seuil de 4500 euros (et oui comme dit la personne qui m'a contrôlé c'est vraiment dommage) j ai donc eu un redressement sur novembre et décembre 2019 (mois du dépassement du seuil ) et sur toute l'année 2020. Redressement 13000 euros (j arrondis ) aucun frais de pénalité puisque en aucun cas il y avait suspicion de fraude mais juste de l'ignorance. J ai eu un accord pour un échéancier d'un an avec le service recouvrement .A la suite de cela la personne du recouvrement devait me contacter pour les modalités et explication pour le recouvrement fin mai voire tout début juin. A ce jour je n ai toujours pas eu de nouvelles donc ma question est simple dois je les contacter pour relancer le recouvrement sinon puis je risquer des pénalités de retard alors que je fais qu'attendre leur proposition et y a t il un délai de prescription dan cas. Merci pour vos réponses car je suis très indecit sur ce que je dois faire surtout que depuis 2019 covid étant passé par la je suis passé à une situation très critique de la société (mais cela les impots n'en tiennent pas compte ).Merci